CONSEIL SYNDICAL ÉLARGI

AVIS DE CONVOCATION

Date : mercredi 11 mars 2015
Heure : 14 h 30
Lieu : A-2885 (Pavillon Hubert-Aquin)

Proposition d'ordre du jour

1. **Nomination à la présidence et au secrétariat de l'assemblée**
2. **Appel des membres de l'équipe syndicale**
3. **Adoption de l'ordre du jour et du minutage**
4. **Adoption du procès-verbal du conseil syndical du 25 février 2015**
5. **Mot d'accueil du Comité exécutif**
6. **Rapport des déléguées, délégués**
7. **Négociation**
   - Consultation des déléguées, délégués sur les orientations de la négociation (suite de la présentation du 25 février 2015)
   - Mobilisation, visibilité, actions
8. **Divers**
9. **Levée de l'assemblée**

- Frais de garderie remboursés selon la politique en vigueur au SCCUQ
- Café et biscuits seront servis dès 14 h 30

- - NOTE AUX DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS AU CONSEIL SYNDICAL - -

OBJET : Clause 3.14 de la convention collective SCCUQ-UQAM

" Un demi-point/cours de priorité est accordé aux personnes chargées de cours qui agissent à titre de déléguées syndicales. Ce demi-point/cours de priorité ne peut avoir pour effet de générer de point/session de priorité. "

Vous trouverez donc ci-dessous la politique d'application de pointage pour les déléguées, délégués au Conseil syndical telle qu'adoptée lors du Conseil syndical du 6 décembre 1990.

I- Les conditions d'obtention du demi-point sont les suivantes :

.1 Être élue, élu par son assemblée d'unité dûment convoquée. (Cette élection doit être confirmée par un procès-verbal.)
.2 Assister régulièrement aux réunions du Conseil syndical.
.3 Ne pas avoir plus de deux absences non motivées, par session, aux réunions du Conseil syndical.

II- Le demi-point sera comptabilisé à la fin de chacune des sessions après vérification des procès-verbaux des réunions du Conseil syndical.

NOTE : Il est donc important de signer les feuilles de présence lors des conseils syndicaux ou d'aviser le secrétariat du SCCUQ de votre absence motivée en téléphonant au 514 987-3000 poste 3720.